

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 mars 2022**  
~~~~~

GRAND SITE DE FRANCE DES GORGES DE L'HÉRAULT
BILAN CONCERTÉ DE LA GESTION DU GRAND SITE DE FRANCE
« GORGES DE L'HÉRAULT » 2018-2023 ET ÉLABORATION DU NOUVEAU PLAN DE
GESTION 2024-2029 – MISSION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 mars 2022 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 mars 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Pierre AMALOU, Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Josette CUTANDA, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Chantal DUMAS à M. Henry MARTINEZ, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK.

Excusés

M. René GARRO, M. Bernard GOUZIN.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, M. Nicolas ROUSSARD.

Quorum : 16	Présents : 40	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 en date du 03 mai 2021 relatif aux derniers statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier sa compétence en matière de gestion du Grand Site de France Gorges de l'Hérault ;

VU la décision du Ministre de la transition écologique et solidaire du 23 janvier 2018 relative au renouvellement du label Grand Site de France « Gorges de l'Hérault » ;

CONSIDERANT que le renouvellement du Label du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault, sur un périmètre étendu à dix communes et 20 000ha, a eu lieu en janvier 2018 ; attribué pour six ans, une nouvelle demande de renouvellement du label sera déposée fin 2023,

CONSIDERANT qu'à l'approche de cette échéance, il convient de réaliser un bilan du plan de gestion 2018-2023, puis de dresser sur la base de ce bilan, les contours du nouveau plan de gestion dans le cadre d'une concertation avec les instances de gouvernance ; il s'agira enfin de préparer le dossier de candidature au renouvellement du Label,

CONSIDERANT qu'afin de faciliter la prise de recul et l'animation neutre de ces importantes étapes, le gestionnaire souhaite faire appel à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

CONSIDERANT que cet assistant à maîtrise d'ouvrage sera en charge :

- de la synthèse du bilan de la gestion du Grand Site de France sur la base des éléments fournis par la maîtrise d'œuvre : observatoire photographique du Paysage, Plan de Paysage, fréquentation et retombées socio-économiques, biodiversité, enquête web, actions réalisées.
- d'un appui à l'animation de la gouvernance du Grand Site sur le bilan et les enjeux ; puis sur l'actualisation et la création d'un nouveau plan de gestion 2024-2029
- de l'écriture du nouveau dossier de candidature au renouvellement du Label Grand Site de France sur la base des éléments précédents

CONSIDERANT que cette mission est estimée à 18 000€ HT et que des aides auprès de la DREAL et du Département de l'Hérault peuvent être mobilisées,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- d'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, dans la limite des 80% de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense inscrite au budget de la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2822
Publication le 22/03/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 22/03/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220321-6333-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Plan de financement prévisionnel
**Bilan gestion Grand Site de France et élaboration plan de gestion 2023-2028 –
Renouvellement du label - AMO**

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Prestation intellectuelle	18 000 €	100%	DREAL Occitanie	10 000 €	55,56%
			Conseil départemental de l'Hérault	4 399 €	24,44%
			PART FINANCEURS	14 399 €	80,00%
			PART AUTOFINANCEMENT	3 601 €	20,00%
TOTAL HT	18 000,00 €	100%	TOTAL HT	18 000,00 €	100%